

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
POLE MULTI FILIERES DE LAMBERT

DU 10 NOVEMBRE 2016

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

- Mme OBARA Béatrice – Mme la Sous Préfète de Narbonne
- Mme DUHAIL Patricia – Sous-Préfecture de Narbonne
- M DENIS Laurent – DREAL UT 11/66
- Mme LLOPIS Dominique – DREAL UT 11/66

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M SCOLARI Damien - Directeur d'activité SUEZ
- M LO-PINTO Tony – Responsable du site
- M GOLLIN – Directeur Délégué SUEZ

Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » :

- M HERAS Guillaume – Vice Président du Grand Narbonne
- M HERAIL Jean-Roch – DGA Grand Narbonne
- M RAMBAUD Patrice – Responsable Environnement du Grand Narbonne
- M PROGLIO Marc – Maire adjoint Commune de Bages

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de protection de l'environnement » :

- Mme ARDITI Maryse – Association ECCLA
- M DEOLA Michel – Narbonne Environnement
- M MARTINEZ Jean-Pierre – Société de Protection de la Nature LR
- Mme LEVALLOIS Jocelyne – Conseil citoyen de Montplaisir, Roches grises et Réveillon

Collège « Salariés des installations classées » :

- M CATHALA Claude – Délégué du personnel, Délégué syndical

Autres :

- M BENAU Laurent – Chargé de mission Parc Naturel Régional

Excusés :

- ARS
- DDTM

Madame le Sous-Préfet propose en préambule de valider le compte-rendu de la Commission de Suivi du Site du 15 décembre 2015. Le compte-rendu est adopté.

Mme ARDITI indique qu'elle n'a pas été destinataire du powerpoint de présentation et souhaiterait que la CSS se déroule en mai.

L'ordre du jour se poursuit et M LO-PINTO, responsable du site, présente le rapport d'activité du site pour l'année 2015.

I – L'EXPLOITATION DU CENTRE DE STOCKAGE

Données d'exploitation

M LO-PINTO indique le démarrage de l'exploitation de Lambert IV : l'alvéole n° 1 a été mise en service le 2 février 2015.

Le site de Lambert IV a ainsi accueilli 180 000 tonnes de déchets en 2015, et 12 000 t sur le casier Lambert II avant sa fermeture.

Notons une légère augmentation des déchets en provenance de l'Aude en 2015, à savoir 66 % contre environ 60 % en 2014.

Incidents - Plaintes

Madame ARDITI demande des explications sur les 2 déclenchements du portique de radioactivité. M GOLLIN confirme que les procédures d'isolement ont bien été suivies (jusqu'à 82 jours pour le second déclenchement), et que le déclenchement provenait de déchets médicaux contenant de l'iode 131, (radioactifs à vie courte).

Par ailleurs, en 2015 l'exploitant indique n'avoir eu qu'un seul départ de feu : incident électrique sur un chargeur rapidement maîtrisé avec des extincteurs électriques.

En 2015, aucune plainte « Odeurs » n'a été enregistrée : M LO-PINTO indique que le nombre de plaintes pour odeurs a nettement diminué en 2015, ce qui est sans doute dû à l'éloignement des premières habitations et la mise en service du casier Lambert IV.

Par contre, Il y a eu plus de plaintes concernant « les Envols » : 6 614 heures de ramassage ont été réalisées (3 fois plus qu'en 2014) et l'exploitant essaie de rapprocher au maximum les filets ainsi qu'un piège à papiers de la zone d'exploitation.

II - L'ECOPOLE : CENTRE DE TRI ET LA PLATE-FORME BOIS

Données de l'Ecopole

En réponse à une question lors de la dernière commission, M LO-PINTO affiche un tableau représentant la typologie des déchets réceptionnés.

- Le site a traité 17 775 tonnes de déchets Entrants.
- 14 485 tonnes de matières premières secondaires ont été valorisées et expédiées.
- Le taux de 13 % de refus montre un bon comportement de la population locale (en comparaison à la moyenne nationale de l'ordre de 20 %). Les refus de tri retournent chez SUEZ

En réponse à Madame ARDITI, il est confirmé que le bois de classe A est propre, et peut être valorisé en structurant de compostage et chaufferie, tandis que le bois de classe B est considéré comme déchet destiné à la fabrication de panneaux de particule.

Ateliers en projets

Les deux ateliers en projet :

- Atelier « Encombrants » : tri/valorisation des encombrants des ménages et des entreprises sous forme d'énergie ou sous forme de matières.
- Atelier « Biodéchets » : valorisation sous forme de compost ou d'énergie (Méthanisation – projet de bio carburant du Grand Narbonne).

M. DENIS indique que ces projets ont fait l'objet d'une demande d'autorisation et d'une étude d'impact actuellement en enquête publique.

Atelier « Biodéchets »/Phase test démarrée

Après une présentation de l'atelier biodéchets par M GOLLIN, de longs échanges ont lieu entre les membres de la commission résumés ci-après :

- M GOLLIN rappelle l'obligation réglementaire nouvelle qui pèse sur les producteurs de biodéchets (restaurations, grandes surfaces...) ceux-ci doivent maintenant trier ces flux à partir de 10 tonnes par an.
- Il présente ensuite le projet envisagé en partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et l'INRA. Il s'agit d'un micro traitement par batch (traitement par lots) qui est en phase de test : L'INRA-LBE collecte et caractérise les échantillonnages mis en culture pour être analysés par l'INRA et le CIRSEE (Centre International de Recherche sur l'Eau et l'Environnement SUEZ).

A la demande de Mme OBARA, M GOLLIN précise le calendrier :

- Phase et prototypage en 2017 sur de la micro-méthanisation par voie sèche.
- Déploiement sur 2 à 3 ans, pour traiter le gisement mobilisable estimé par l'ADEME à 5000 tonnes. Il ajoute que les équipes de recherches sont rapatriées sur le site de Lambert ce qui permettra d'adapter le projet au gisement.

M RAMBAUD indique que dans un premier temps les échanges ont lieu avec une vingtaine de producteurs d'origines variées, avec les chercheurs de l'INRA-LBE (Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement) de manière à qualifier le procédé et les flux utiles au plus juste.

Madame ARDITI estime que cette obligation pèse donc sur des restaurateurs à partir d'environ 250 repas/jour et que ceux-ci devraient donc déjà séparer ce flux sans attendre la mise en place de cette solution technique.

M GOLLIN rappelle que le contexte administratif peut être parfois limitant : fusion des régions, limitations géographiques dans les plans existants, élaboration du Plan Régional.

M DENIS précise qu'il n'est juridiquement pas possible de déroger sur les dispositions des plans en vigueur.

Madame OBARA propose d'établir un état des lieux des établissements, et de mener une action de sensibilisation vis-à-vis des producteurs pour leur rappeler leurs obligations en matière de tri des biodéchets. Il

serait également possible de réaliser quelques contrôles ciblés sur les plus gros producteurs avec la collaboration des services de la DDCSPP dans le cadre des contrôles sanitaires.

Une précision est apportée à Madame ARDITI sur la durée du cycle d'un batch : de l'ordre de 3 semaines.

M RAMBAUD souligne une forte adhésion et coopération des personnes pour le tri et la valorisation des biodéchets.

III ENVIRONNEMENTAL

Effluents : biogaz, lixiviats

M LO-PINTO reprend la présentation du rapport : la production d'électricité permise par la valorisation du biogaz est équivalente en 2015, à la consommation de 2254 foyers, soit 12 700 000 kWh.

A la demande de Madame ARDITI, il est précisé que le pourcentage du biogaz non valorisé est détruit en torchère (2% environ) et les déchets continuent de produire du biogaz pendant environ 15 ans. L'exploitant pourra donc s'adapter à la diminution de la production de biogaz, ce qui engendrera la montée en puissance de la collecte sélective des biodéchets.

Madame ARDITI demande pour quelle raison le rapport évoque 20 % d'infiltration sur Lambert II si la couverture est étanche. Il s'agit sans doute d'un modèle mathématique, l'exploitant vérifiera ce point.

Gestion des eaux de surface

M LO-PINTO présente ensuite les résultats concernant le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et les campagnes d'analyses de sédiments.

Sur ce dernier sujet, M BENAOU (PNR) rappelle toute l'importance de suivi notamment pour répondre aux différentes sollicitations.

IV - AMENAGEMENTS

Les aménagements réalisés en 2015 sont ensuite présentés :

- La mise en service de l'alvéole N°1
- L'installation d'une nouvelle unité de traitements de lixiviats
- La valorisation de la chaleur des moteurs (cogénération) pour le traitement des lixiviats
- La poursuite des travaux de couverture sur Lambert II avec végétalisation et suivi paysager.

Mesures compensatoires

Au titre de la biodiversité, l'avancement des mesures compensatoires est présenté. Il s'agit notamment d'un pâturage qui permet d'éviter la fermeture de milieux. Ce plan de gestion permettra d'exercer une pression sur le chêne Quermes pour le développement de la biodiversité.

M DENIS confirme que ces mesures sont prescrites par un arrêté préfectoral et M LO-PINTO indique que le ratio de compensation en surface est de 2 pour 1.

V - PERSPECTIVES

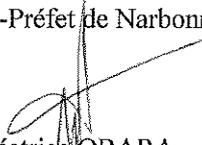
A la demande de Madame LEVALLOIS, sur l'après Lambert IV, M GOLLIN indique qu'on ne peut pas

se projeter au-delà de 20 ans : le contexte législatif est très mouvant dans ces domaines, la première étape sera fixée par le futur Plan Régional Déchets de la région Occitanie (échéances 6 et 12 ans).

Questionné par Madame ARDITI, il précise enfin que SUEZ ne demandera pas un retour au tonnage actuel de 190 000 tonnes à la fin de la première période quinquennale car cela ne serait pas conforme au plan en vigueur.

Madame OBARA termine la séance en ajoutant qu'il conviendrait de réunir la commission de suivi avant la fin du premier semestre 2017 pour examiner le rapport d'activité 2016.

Le Sous-Préfet de Narbonne



Béatrice OBARA